

COMMUNIQUE DE PRESSE

DU COLLECTIF MEDECINS STOP VIOLENCES

<https://www.stopviolencesmedecins.com/>

Alors que le 20 novembre 2022 est célébrée la journée internationale des droits de l'enfant, deux pédopsychiatres sont convoquées le 24 novembre devant le Conseil national de l'ordre des médecins.

Leur tort ? Avoir voulu protéger des enfants en danger.

Le Dr Eugénie IZARD et le Dr Françoise FERICELLI n'ont fait que leur travail et ont répondu à leurs obligations de médecins et de citoyens en signalant des enfants qu'elles avaient évalués en danger.

Mais les réglementations ordinales et le système législatif actuel ne protègent ni les enfants ni les professionnels qui les signalent en autorisant les poursuites judiciaires et ordinales de ces médecins et bien souvent leurs condamnations, contribuant ainsi à apeurer toute la profession médicale qui devrait au contraire être en 1^{ère} ligne de la protection des enfants.

Les condamnations émanent du refus d'un principe simple : l'intérêt de l'enfant doit primer sur toute autre considération. Alors même qu'il est inscrit dans l'article 2 du code de déontologie que le médecin doit être le défenseur des plus vulnérables, l'application de cet article est trop souvent ignoré par l'ordre des médecins au profit d'autres principes comme celui du secret médical ou de l'interdiction d'immixtion dans les affaires de famille.

Dans ce contexte, il n'est pas surprenant que moins de 5% des signalements concernant les enfants en danger proviennent des médecins.

Dans son rapport d'avril 2022 la CIIVISE – Commission Indépendante sur l'Inceste et les Violences Sexuelles faites aux Enfants a dénoncé cette aberration et a non seulement préconisé qu'une **obligation de signalement par les médecins soit inscrite dans la loi** comme cela existe dans bien d'autres pays, mais aussi sollicité la protection des médecins signalants contre des poursuites judiciaires ou ordinales.

Quelques jours plus tard, l'Ordre des médecins refusait cette préconisation, témoignant d'une opposition qui laisse sans protection les médecins qui signalent et entrave la protection des enfants en danger.

Qu'attend le gouvernement pour modifier la loi et répondre aux recommandations de la CIIVISE ?

Qu'attend l'Ordre des médecins pour enfin appliquer les fondamentaux éthiques et soutenir efficacement les médecins engagés dans la protection des enfants au lieu d'autoriser leurs poursuites et de les condamner?

ILS NOUS SOUTIENNENT...



Union Française pour une Médecine Libre UFML-S, Syndicat de Médecine Générale SMG, Réseau de Professionnels Pour la Protection de l'Enfance et l'Adolescence REPPEA, Association Mémoire Traumatique et Victimologie, Association L'enfant d'abord, Innocence en danger, Face à l'inceste, Association Protéger l'Enfant, Institut Women Safe and Children, Comités Alexis Danan, La Voix de l'enfant, Pour une Médecine Engagée Unie et Féministe, L'Enfant Bleu, Association des Familles Victimes de Féminicides, Collectif Enfantiste, Nous Toutes ParisCentre, 92, 93, 42, 31, 44, 59, Mouvement d'Insoumission aux Ordres Professionnels MIOP, Front Féministe, CDP-Enfance, Collectif Médecins Stop Violences, Collectif Prévenir et Protéger, BeBrave France.



FACE À L'INCESTE



#NousToutes

